

مصنوفة الإجابة على التعاليق

النشر الإلكتروني لمشروع قرار مشترك لوزير النقل واللوجستيك ووزارة الانتقال الطاقى والتنمية المستدامة رقم 2094.24 بتغيير القرار المشترك لوزير التجهيز والنقل وكتب الدولة لدى وزيرة الطاقة والمعادن والماء والبيئة المكلف بالماء والبيئة رقم 2835.10 بتحديد شروط المصادقة على المركبات فيما يتعلق بانبعث الملوثات وفقا لمتطلبات المحرك من الوقود

12 نونبر 2024

&

عناصر الجواب حول الرسالة التي توصلت بها الأمانة العامة للحكومة من طرف جمعية مستوردي المركبات بالمغرب

رقم/ N°	الكاتب/ Auteur	التعليق/ Commentaire	عناصر الجواب/ Eléments de réponse
1	CAE (asdil@gmail.com)	Question au ministre du développement durable : Est ce que ce Texte qui autorise la pollution est cohérent avec les hautes orientations royales pour la protection de la santé des marocains et la protection de l'environnement? pour des raisons de transparence, Combien de professionnels ont demandé le report , et qui sont ils?et qu'est ce qu'ils représentent? Est ce que l'état ne savait pas qu'il y a une nouvelle norme qui va entrer en vigueur lorsqu'il a développé le safeautocar? juridiquement, Je ne comprends pas comment on va publier un texte d'application du code de la route avant de rectifier l'article 44 qui ne contient aucun définition des véhicules ce qui posent un problème majeur pour les assureurs et les professionnelsaux tribunaux? Et cela peut s'aggraver si cela est connu par le grand public. L'annexe de l'arrête en question n'est pas publié , où le trouver ? et est ce que le test de durabilité est prévu ? Comment le test que doit passer le véhicule	1- Est ce que ce Texte qui autorise la pollution est cohérent avec les hautes orientations royales pour la protection de la santé des marocains et la protection de l'environnement? Le texte n'autorise pas la pollution. La finalité de l'amendement porté par ce texte est uniquement le report pour deux ans de l'entrée en vigueur de l'application de la norme 6 en ce qui concerne l'homologation jusqu'à 2027 et l'immatriculation des véhicules jusqu'à 2028. Néanmoins, le report de cette obligation n'empêche en aucun cas la commercialisation sur le marché marocain des véhicules conformes à la norme euro6. Par ailleurs, il sied de noter que les normes euro (en l'occurrence la norme Euro 6) a pour objectif de limiter les émissions de certains gaz polluants provenant de



N°/رقم	Auteur/ الكاتب	Commentaire/ التعليق	Éléments de réponse/ عناصر الجواب
		<p>est effectué pour vérifier le respect de ce norme ? Et selon quelle procédures techniques,?</p>	<p>véhicules routiers en obligeant les constructeurs à produire des voitures et des camions plus propres. A ce titre, les normes Euro imposent, au fil des années, des valeurs limites d'émissions des oxydes d'azote (NOx), du monoxyde de carbone (CO), des hydrocarbures (HC) et des particules.</p> <p>2- pour des raisons de transparence, Combien de professionnels ont demandé le report , et qui sont-ils?et qu'est ce qu'ils représentent?</p> <p>Le report de l'entrée en vigueur de la norme euro 6 pour les professionnels est venu en réponse aux sollicitations de ces derniers et ce, dans le cadre du dialogue sectoriel mené par le Ministère du Transport et de la Logistique avec la profession.</p> <p>En effet, ces sollicitations avançaient d'une part, la conjoncture mondiale encore marquée par les tensions géopolitiques, l'inflation, les difficultés d'approvisionnement et l'instabilité des prix des carburants.</p> <p>Après analyse, le Ministère a été favorable au report de la date d'entrée en vigueur de cette norme eu égard à la part réduite du parc utilitaire et du fait que ce dernier circule principalement dans des zones non urbaines où l'impact de l'introduction des nouvelles normes « Euro 6 » serait négligeable.</p>



N°/رقم	Auteur/الكاتب	Commentaire/التعليق	Eléments de réponse/عناصر الجواب
			<p>3- Est ce que l'état ne savait pas qu'il y a une nouvelle norme qui va entrer en vigueur lorsqu'il a développé le safeautocar?</p> <p>Effectivement, lors de la conception des deux nouveaux programmes de renouvellement du parc, le Ministère a bien évalué l'impact que pourrait avoir l'entrée en vigueur de l'application de la norme euro 6 pour les véhicules utilitaires sur le secteur. En effet, le surcoût engendré par cette nouvelle norme risquait de compromettre la capacité des professionnels de transport à acquérir des véhicules neufs.</p> <p>4- juridiquement, Je ne comprends pas comment on va publier un texte d'application du code de la route avant de rectifier l'article 44 qui ne contient aucune définition des véhicules ce qui pose un problème majeur pour les assureurs et les professionnels aux tribunaux? Et cela peut s'aggraver si cela est connu par le grand public.</p> <p>Il s'agit là d'une omission survenue en 2016 lors de l'adoption de la loi 116.14 modifiant et complétant la loi 52.05, qui toutefois, n'a pas empêché l'adoption et la publication de plusieurs textes réglementaires pris pour application du code de la route.</p> <p>Actuellement, l'article 44 fait objet de complément dans le cadre du chantier actuel portant amendement du code de la route pour rattraper et tenir compte de cette omission.</p>



N°/رقم	Auteur/ الكاتب	Commentaire/ التعليق	Éléments de réponse/ عناصر الجواب
			<p>5- L'annexe de l'arrête en question n'est pas publié, où le trouver ?</p> <p>L'annexe de l'arrêté conjoint 2835-10 n'a jamais fait objet de publication au Bulletin Officiel.</p> <p>Toutefois, et conformément aux dispositions de l'article 2 dudit arrêté conjoint, les annexes sont mises à la disposition des intéressés au Centre National d'Essais et d'Homologation.</p> <p>6- et est-ce que le test de durabilité est prévu ? Comment le test que doit passer le véhicule est effectué pour vérifier le respect de ce norme ? Et selon quelle procédures techniques,?</p> <p>Les détails techniques concernant la procédure des tests sont expliqués dans l'annexe de l'arrêté conjoint 2835-10 y compris celles concernant le test de durabilité (Essai V- annexe 8)</p>
N°/رقم	Auteur/ الكاتب	Commentaire/ التعليق	Éléments de réponse/ عناصر الجواب
2	AIVAM	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concurrence déloyale entre les opérateurs qui se sont conformés à la demande des ministères concernés et d'autres qui l'ont tout simplement ignorée 2. Crédibilité du Maroc vis-à-vis des constructeurs/investisseurs 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2.,7. et 8. : Les éléments 7 et 8 présentent des arguments forts qui encourageront les consommateurs disposant d'un investissement suffisant, d'acquérir des véhicules norme Euro6 au lieu de l'Euro 4. Par conséquent, les opérateurs qui se sont préparés à cette nouvelle



N°/رقم	Auteur/الكاتب	Commentaire/التعليق	Eléments de réponse/عناصر الجواب
		<ol style="list-style-type: none"> 3. Réduction des ambitions du Maroc en termes de sécurité et de respect de l'environnement. Les avancées technologiques des constructeurs (consommation, sécurité active et passive) étant exclusives à l'Euro 6 ; 4. Le retour en arrière imposerait aux membres conformes un délai minimum de 1 an pendant lequel ils seraient dévalorisés par rapport à ceux qui continueraient à proposer de l'Euro4 ; 5. Une contribution à une qualité de l'air moins bonne et détériorant ainsi la santé publique ; 6. Les transporteurs servant l'Europe ont l'obligation d'être équipé en Euro6 ; 7. La différence de prix entre Euro6 et l'Euro 4/5 (de 5 à 10%) est totalement absorbée par la réduction de consommation des véhicules Euro6 ; 8. Le coût d'exploitation des véhicules Euro6 est inférieur à celui des Euro4/5 ; 9. Le passage à l'Euro6 ne réduirait en rien l'étendue de l'offre sur le marché couvrant tous les segments de la demande ; 10. Investissement de l'Etat dans les Programmes de renouvellement du parc visant avoir un parc propre et performant est en contradiction avec le maintien de l'Euro4. 11. Absence d'annexe pour l'OBD (1^{er} paragraphe de l'arrêté) ; 12. Le report de l'application de la norme Euro6 remettrait en cause les efforts inlassables du 	<p>norme auront l'avantage de mieux se placer dans le marché.</p> <p>Par contre, le rôle de l'Administration est d'assurer une équité sociale dans le secteur du transport qui est un maillon indispensable pour l'économie et dont la structure est très fragile. Aussi, elle estime qu'il est important de prendre en considération la conjoncture mondiale qui est toujours marquée par les tensions géopolitiques, l'inflation, les difficultés d'approvisionnement, et l'instabilité des prix des carburants et juge que, pour le moment, il est important de reporter la mise en vigueur de la nouvelle norme Euro6 qui va compromettre l'investissement de certains professionnels ayant des ressources limitées (surcoût allant jusqu'à 12%). Cette nouvelle norme risque également de léser le marché marocain des véhicules neufs qui deviendra moins compétitif et moins attractif que le marché d'occasion étranger ;</p> <p>3. , 5. et 12. Les véhicules utilitaires ne représentent que 7% du parc de véhicules au Maroc, et 14% des kilomètres parcourus par les véhicules motorisés. La majorité des kilomètres parcourus par ces véhicules sont réalisés hors du périmètre urbain qui est le périmètre ciblé par les normes antipollution atmosphérique Euro 6. Quant au parc des autobus qui circulent dans le périmètre urbain, il représente moins de 0.13% (7800) du</p>



N°/رقم	Auteur/الكتاب	Commentaire/التعليق	Éléments de réponse/عناصر الجواب
		<p>Royaume du Maroc en faveur du respect de l'environnement ... ;</p> <p>13. Moratoire d'immatriculation de 6 à 12 mois .</p>	<p>parc global et est caractérisé par son âge moyen, le plus bas entre toutes les catégories (7.7ans). En outre, le système de contrôle technique n'est pas encore en mesure pour mettre en place les dispositions et dispositifs permettant de s'assurer de l'efficacité des systèmes antipollution installés sur les véhicules utilitaires pour contrer certaines mauvaises pratiques consistant à désactiver le dispositif antipollution ;</p> <p>4. Et 13. Le fait de demander un moratoire de 12 mois pour épuiser le stock de véhicules en Euro4 témoigne de la disponibilité abondante de ces véhicules dans le marché marocain. Les points 4 et 13 sont contradictoires.</p> <p>6. Effectivement, et l'offre disponible dans le marché marocain comprend un vaste choix de véhicules conformes aux normes Euro 6 qui sont en vente depuis plusieurs années pour répondre à la demande correspondante.</p> <p>9. Lors d'une réunion tenue avec les constructeurs et les importateurs de véhicules, certains, notamment Hyundai ont souligné que le niveau de préparation à la nouvelle norme antipollution dépend des segments. Les petits véhicules utilitaires vont subir un impact plus important sur le prix sachant que ce segment intéresse les entreprises les plus vulnérables ;</p> <p>10. Il est à rappeler que le programme de renouvellement du parc « Safe autorcar » a</p>



N°/رقم	Auteur/ الكاتب	Commentaire/ التعليق	Eléments de réponse/ عناصر الجواب
			<p>principalement pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité routière car les accidents des transports en commun de personnes sont les plus dévastateurs en termes de perte de vies humaines. Le surcoût engendré par cette nouvelle norme antipollution va compromettre la réussite dudit programme puisqu'il va amoindrir l'effet de la prime de renouvellement accordée par l'Etat ;</p> <p>11. Concernant l'OBD, des modifications vont être introduites, ultérieurement, au niveau du texte de l'annexe technique pour inclure les modalités d'application de cette disposition.</p>

